

[Français]

M. Fortin: Monsieur le président, je désire faire quelques brèves remarques.

J'ai posé tantôt quelques questions à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Olson) et il n'a pas semblé vouloir me répondre. Au fait, il connaît la réponse, mais il ne peut pas la donner, car il a les mains liées. C'est l'évidence même, monsieur le président, que cette mesure est destinée à augmenter le coût d'exploitation de la ferme. C'est l'évidence même que cette mesure augmentera le coût d'administration et, à ce titre, j'admets les propos de mon préopinant.

Je demande donc au ministre, encore une fois, s'il reconnaît que cette mesure entraînera éventuellement la disparition d'un grand nombre de terres familiales du Québec, au profit des plus gros, et que la haute finance pourra mettre sous sa férule ces mêmes cultivateurs qui peuvent à peine survivre, actuellement? Je lui pose la même question que tantôt, espérant qu'il me donnera une réponse satisfaisante, cette fois-ci.

[Traduction]

M. Horner: Monsieur le président, permettez-moi une petite question sur l'article 5 et les taux d'intérêt.

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, permettez-moi de répondre au député de Lotbinière. Je croyais lui avoir répondu en disant que nous ne prévoyons pas que cette disposition fasse disparaître les petites fermes. De fait, nous espérons, grâce aux modifications apportées par le bill, permettre aux petits cultivateurs ou aux groupes de petits cultivateurs de faire concurrence aux grandes entreprises commerciales qui peuvent s'être développées autour d'eux. Nous espérons que la mesure sera bénéfique et non pas nuisible.

M. Horner: Monsieur le président, je voudrais encore poser rapidement une question très simple avant que nous laissions les taux d'intérêt. Il est d'usage, sauf erreur, mais le ministre peut me reprendre si j'ai tort, lorsqu'un cultivateur pour une raison quelconque obtient une mauvaise récolte—cette année par exemple—et est incapable de moissonner à cause du mauvais temps et, par la suite, de remplir ses engagements envers la Société du crédit agricole, que la Société perçoive un taux d'intérêt accru de $\frac{1}{2}$ p. 100 à l'égard du montant qu'il a omis de payer durant la période en cause. En somme, s'il néglige de rembourser son prêt durant un an, la Société perçoit $\frac{1}{2}$ p. 100 en plus du montant qu'elle

[M. le président.]

réclame déjà. Voici une simple question: La Société continuera-t-elle d'agir ainsi étant donné la récolte médiocre cette année ou le ministre sera-t-il généreux en fixant son nouveau taux d'intérêt de façon à l'appliquer à toutes les situations?

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, j'ai répondu au cours de la journée à cette question, posée par le député de Wellington-Grey, en disant que la Société du crédit agricole faisait preuve de compréhension, je devrais même dire d'une compréhension spéciale, à l'égard de tout agriculteur victime des éléments, grêle, inondation ou quoi que ce soit.

M. Horner: Pluie et neige.

L'hon. M. Olson: Oui, pluie et neige également. Même si nous ne promulguons pas de moratoire sur les taux d'intérêt ou les paiements, à l'intention d'une région donnée, il a toujours été d'usage, et nous entendons nous y conformer, de recevoir avec compréhension les demandes d'emprunteurs particuliers, victimes des circonstances.

[Français]

M. La Salle: Monsieur le président, je ne voudrais pas, à mon tour, retarder les travaux de la Chambre. J'ai aussi hâte que tous les députés de voir ce bill adopté.

J'aimerais, en tout dernier lieu, poser à l'honorable ministre de l'Agriculture une question précise. Je reconnais, à son instar, que le bill n'est pas mauvais et bien acceptable dans son ensemble.

Mais lorsqu'il s'agit du taux d'intérêt, c'est là que la bataille s'élève, si l'on me permet d'employer l'expression. L'honorable ministre a dit qu'il n'était pas possible, aujourd'hui, de récupérer des sommes d'argent à un taux d'intérêt de 5 p. 100 et nous sommes tout à fait d'accord avec lui. Mais, a-t-il songé au fait que le gouvernement pourrait combler la différence entre 5 et 7 ou 8 p. 100?

Les cultivateurs, du moins ceux de la région que je connais bien, veulent savoir ce que cela coûtera, compte tenu de la situation agricole actuelle. Ils semblent très inquiets au sujet de cette mesure. Au fait, ils désirent que tous les députés sachent que les cultivateurs aimeraient que ce taux d'intérêt soit établi et maintenu à un niveau raisonnable. Je crois que certains députés ont même suggéré un certain pourcentage, à la condition que l'honorable ministre précise le taux d'intérêt et fixe un maximum. Comme il a refusé de le faire, ceci nous amène à rejeter le principe même du bill.